



REGLEMENT DU JEU

« **Calendrier de l'avent botanic®** »

organisé par

BOTANIC-SERRES DU SALEVE

SAS au capital de 11.668.740 euros

Siège social : Saint Julien en Genevois (74162)

300 rue Louis Rustin - ARCHAMPS

310 473 178 RCS THONON LES BAINS

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

La société BOTANIC-SERRES DU SALEVE (ci-après la « Société Organisatrice ») organise **du 1^{er} au 24 décembre 2021**, un jeu intitulé « **Calendrier de l'avent botanic®** » sur le site Internet : <https://www.botanic.com/page/calendrier-avent-2021.html>.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Ce jeu est susceptible d'être annoncé par la Société Organisatrice par tout moyen et notamment selon les moyens suivants : publicité sur le site Internet botanic® (www.botanic.com), et/ou sur la page Facebook botanic® (facebook.com/botanic), et/ou sur le compte Twitter botanic® (twitter.com/botanic), et/ou sur le compte Instagram botanic® (instagram.com/botanic).

Ce jeu est également susceptible d'être annoncé par email auprès des membres du programme de fidélisation « Le Club botanic® » ayant accepté de recevoir des informations de la part du Groupe botanic® ainsi qu'auprès de toute personne ayant accepté de recevoir la newsletter botanic® par email.

Ce jeu est ouvert à **toute personne physique majeure âgée d'au moins 18 ans à la date de démarrage du jeu, résidant en France métropolitaine**, à l'exclusion des membres du personnel et collaborateurs de la Société Organisatrice et de leur famille en ligne directe.

Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

La participation au jeu implique l'acceptation sans aucune réserve du participant au présent règlement, en toutes ses dispositions, ainsi qu'aux lois et règlements applicables en France aux jeux gratuits et loteries publicitaires.

Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au jeu, mais également du lot qu'il aurait pu éventuellement gagner.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION, DEROULEMENT DU JEU ET MODALITES DE PARTICIPATION

Le jeu est organisé en deux temps :

- Jeu concours de type instant gagnant ;
- Grand tirage au sort.

3.1 Participation au Jeu concours de type instant gagnant

- **Modalités de participation**

La participation au jeu est ouverte **du mercredi 1^{er} décembre 2021 à 00h01 au vendredi 24 décembre 2021 à 23h59** (la date et l'heure de connexion des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de la Société Organisatrice et/ou de ses prestataires techniques faisant foi).

La participation au jeu se fait sur internet, sur le site Internet : <https://www.botanic.com/page/calendrier-avent-2021.html>.

Pour participer, le participant doit :

- 1- Se rendre sur le site Internet : <https://www.botanic.com/page/calendrier-avent-2021.html>, à compter du 1^{er} décembre 2021 à 00h01 et avant le 24 décembre 2021 à 23h59 ;
- 2- Cliquer sur « Je participe » ;
- 3- Renseigner les champs obligatoires demandés (nom, prénom, adresse email) ;
- 4- Accepter le présent règlement du jeu ;
- 5- Accepter la collecte et le traitement de ses données personnelles par la Société Organisatrice aux seules fins de sa participation au jeu ;
- 6- Cliquer sur « Je participe » ;
- 7- Cliquer sur la case correspondante au jour de participation (exemple : si le participant participe le 1^{er} décembre, il devra cliquer sur la case n°1 ; si le participant participe le 2 décembre, il devra cliquer sur la case n°2 ; etc.).

Seuls les participants ayant correctement suivi l'ensemble de ces étapes verront leur participation validée.

Le jeu est limité à une participation par participant par jour (même adresse email).

- **Désignation des gagnants**

Une fois sa participation validée, le participant découvrira instantanément, sur le site Internet : <https://www.botanic.com/page/calendrier-avent-2021.html>, s'il a gagné le lot correspondant au jour de participation, tel que précisé à l'article 5 ci-dessous.

3.2 Participation au Grand tirage au sort

- **Modalités de participation**

Les participants, gagnants ou non, ayant participé au Jeu concours de type instant gagnant, dans les conditions mentionnées à l'article 3.1 ci-avant, participent automatiquement au Grand tirage au sort.

- **Désignation du gagnant**

La Société Organisatrice, par le biais de son sous-traitant KIMPLE, organisera un (1) tirage au sort permettant de désigner le gagnant, **le 5 janvier 2022**, au moyen d'un algorithme informatique (formule mathématique aléatoire de désignation de gagnants).

ARTICLE 4 – LES RESULTATS

Aucune liste des gagnants ne sera publiée.

Une liste des gagnants (noms et prénoms uniquement) pourra être adressée à chaque participant ayant fait une demande écrite (par email ou par courrier) à la Société Organisatrice.

ARTICLE 5 – LES LOTS

- **Désignation des lots**

La Société Organisatrice met en jeu :

Dans le cadre du Jeu concours de type instant gagnant, vingt-quatre (24) lots :

- **Lot n°1 mis en jeu le 1^{er} décembre 2021** : un (1) coffret de 12 sachets d'aromates bio (réf 400518) d'une valeur commerciale de 15,95 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°2 mis en jeu le 2 décembre 2021** : un kit cuisine zéro déchet, d'une valeur totale de 28,34 euros, comprenant :
 - un (1) sac à vrac taille S botanic® en coton bio (réf 652134) d'une valeur commerciale de 0,99 euros TTC hors promotion ;
 - une (1) éponge écologique (réf 716466) d'une valeur commerciale de 7 euros TTC hors promotion ;
 - un (1) filtre à café en lin biologique réutilisable (réf 697297) d'une valeur commerciale de 4,50 euros TTC hors promotion ;
 - un (1) recouvre bol modèle M en coton (réf 697301) d'une valeur commerciale de 8,90 euros TTC hors promotion ;
 - un (1) cube x12 de cire d'abeille pour emballage alimentaire (réf 694356) d'une valeur commerciale de 6,95 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°3 mis en jeu le 3 décembre 2021** : un (1) lot de 3 outils de jardin botanic® (réf 424001) d'une valeur commerciale de 17,95 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°4 mis en jeu le 4 décembre 2021** : un lot d'une valeur totale de 18,89 euros, comprenant :
 - un (1) mélange détox (réf 404717) d'une valeur commerciale de 5,99 euros TTC hors promotion ;
 - un (1) livre cuisine et jus détox aux éditions Artemis (réf 677794) d'une valeur commerciale de 12,90 euros TTC hors promotion ;

- **Lot n°5 mis en jeu le 5 décembre 2021** : un kit cuisine zéro déchet, d'une valeur totale de 26,29 euros, comprenant :
 - o un (1) lot de 5 essuie-tout lavables et réutilisables en coton doublé d'un tissu imprimé (réf 697295) d'une valeur commerciale de 12 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) sac à vrac taille S botanic® en coton bio (réf 652134) d'une valeur commerciale de 0,99 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) étui à couverts en tissu à 4 compartiments avec serviette (réf 697303) d'une valeur commerciale de 12,50 euros TTC hors promotion ;
 - o une (1) paille en bambou 22cm (réf 700259) d'une valeur commerciale de 0,80 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°6 mis en jeu le 6 décembre 2021** : une (1) bouteille isotherme Qwetch solidaire en inox Bee (réf 697149) d'une valeur commerciale de 30,99 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°7 mis en jeu le 7 décembre 2021** : un (1) diffuseur d'huiles essentielles par nébulisation bois (réf 611647) d'une valeur commerciale de 49 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°8 mis en jeu le 8 décembre 2021** : un (1) panier potager 4 cases 52 x 52 x 16 cm avec anse et feutre géotextile (réf 399238) d'une valeur commerciale de 39,50 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°9 mis en jeu le 9 décembre 2021** : un kit mes courses zéro déchet, d'une valeur totale de 12,83 euros, comprenant :
 - o un (1) sac à vrac en coton bio petit modèle décor orange 15x20cm (réf 685698) d'une valeur commerciale de 2,99 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) sac à vrac taille L botanic® en coton bio (réf 652136) d'une valeur commerciale de 1,10 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) sac à pain en coton bio décor marron (réf 685701) d'une valeur commerciale de 5,99 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) bocal en verre Le Parfait 500g (réf 669784) d'une valeur commerciale de 2,75 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°10 mis en jeu le 10 décembre 2021** : un lot d'une valeur totale de 11,30 euros, comprenant :
 - o un (1) pack de 3 x 33 cl bière BS blonde bio (réf 281364) d'une valeur commerciale de 5,50 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) pack de 3 x 33 cl bière BS Génépi bio (réf 281373) d'une valeur commerciale de 5,80 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°11 mis en jeu le 11 décembre 2021** : un lot d'une valeur totale de 37,90 euros, comprenant :
 - o un (1) diffuseur Bulle de nature senteur Forêt de sapins (réf 674873) d'une valeur commerciale de 22,95 euros TTC hors promotion ;
 - o une (1) bougie Bulle de nature senteur Forêt de sapins (réf 674865) d'une valeur commerciale de 14,95 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°12 mis en jeu le 12 décembre 2021** : un lot d'une valeur totale de 23,35 euros, comprenant :
 - o un (1) pain d'épice bio en forme de cœur 250 gr (réf 125122) d'une valeur commerciale de 5,90 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) pain d'épice bio au miel à l'ancienne 1 kg (réf 560114) d'une valeur commerciale de 11,50 euros TTC hors promotion ;
 - o une (1) boîte en bois de caramels au pain d'épice 150 g (réf 694217) d'une valeur commerciale de 5,95 euros TTC hors promotion ;

- **Lot n°13 mis en jeu le 13 décembre 2021** : l'adoption d'un corail Coral Guardian d'une valeur commerciale de 30 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°14 mis en jeu le 14 décembre 2021** : un (1) composteur de cuisine ou d'intérieur Bokashi (réf 406993) d'une valeur commerciale de 64,95 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°15 mis en jeu le 15 décembre 2021** : un kit salle de bain zéro déchet, d'une valeur totale de 53,98 euros, comprenant :
 - o un (1) lot de 10 cotons démaquillants et leur panier de rangement (réf 697289) d'une valeur commerciale de 19,95 euros TTC hors promotion ;
 - o une (1) pochette multi-usage en coton doublée d'un tissu absorbant (réf 697223) d'une valeur commerciale de 8,50 euros TTC hors promotion ;
 - o une (1) pochette à brosse à dents en coton (réf 697292) d'une valeur commerciale de 3,50 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) dentifrice solide à la menthe poivrée (réf 405045) d'une valeur commerciale de 8,05 euros TTC hors promotion ;
 - o une (1) brosse à dents pour adulte en bambou souple coloris rose (réf 716276) d'une valeur commerciale de 3,99 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) nettoyant visage solide peu sèche et sensible (réf 656014) d'une valeur commerciale de 9,99 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°16 mis en jeu le 16 décembre 2021** : une (1) grainothèque Je Démarre mon Potager Bio Terre Vivante (réf 664518) d'une valeur commerciale de 35 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°17 mis en jeu le 17 décembre 2021** : un (1) pot citoyen botanic® anthracite 7L (réf 707339) d'une valeur commerciale de 11,50 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°18 mis en jeu le 18 décembre 2021** : un (1) vin chaud bio en bouteille de 75cl (réf 183357) d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°19 mis en jeu le 19 décembre 2021** : un (1) kilo de café en grains du Pérou bio en vrac d'une valeur commerciale de 19,30 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°20 mis en jeu le 20 décembre 2021** : un lot d'une valeur totale de 31,22 euros, comprenant :
 - o un (1) kit mangeoire en bois botanic® à monter (réf 711277) d'une valeur commerciale de 24,99 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) sachet de boules de graisse pour oiseaux x 8 de 720 g (réf 222083) d'une valeur commerciale de 2,24 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) porte boules de graisse (réf 975917) d'une valeur commerciale de 3,99 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°21 mis en jeu le 21 décembre 2021** : un (1) livre zéro déchet aux éditions Larousse (réf 672240) d'une valeur commerciale de 7,95 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°22 mis en jeu le 22 décembre 2021** : un kit mes cosmétiques solides, d'une valeur totale de 58,89 euros, comprenant :
 - o un (1) dentifrice solide à la menthe poivrée (réf 405045) d'une valeur commerciale de 8,05 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) pain de rasage solide au thé vert et citron (réf 676253) d'une valeur commerciale de 9,99 euros TTC hors promotion ;
 - o une (1) pochette à savon en coton doublée d'un tissu absorbant (réf 697291) d'une valeur commerciale de 6,50 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) shampooing solide cheveux gras à l'argile verte et à la spiruline (réf 586064) d'une valeur commerciale de 9,90 euros TTC hors promotion ;
 - o un (1) lot de 10 cotons démaquillants et leur panier de rangement (réf 697289) d'une valeur commerciale de 19,95 euros TTC hors promotion ;

- un (1) filet en coton bio pour cotons démaquillants (réf 697585) d'une valeur commerciale de 4,50 euros TTC hors promotion ;
- **Lot n°23 mis en jeu le 23 décembre 2021** : une (1) carte cadeau botanic® d'une valeur de 50 euros TTC, valable deux (2) ans, dans l'ensemble des magasins sous enseigne botanic® et botanic® - Pépinières de Bavent® et sur le site Internet www.botanic.com, sans minimum d'achat ;
- **Lot n°24 mis en jeu le 24 décembre 2021** : un (1) potager Véritable Smart blanc (réf 415023) d'une valeur commerciale de 189 euros TTC hors promotion.

Dans le cadre du Grand tirage au sort, un (1) lot :

- une (1) NATURABOX ÉCOLO CHIC d'une valeur commerciale de 189 euros TTC hors promotion.

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom et/ou même adresse email) pendant toute la durée du jeu, étant entendu que le gagnant du Grand tirage au sort pourra déjà avoir gagné un lot lors de sa participation au Jeu concours de type instant gagnant.

Le lot est nominatif et ne peut être attribué à une autre personne. Les lots devront être acceptés comme tels et ne pourront être ni échangés, ni modifiés, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du lot. Aucun changement (de date, de lot...) pour quelque raison que ce soit ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. Les éventuelles réclamations concernant la mise à disposition des lots ne pourront consister en une contrepartie financière et/ou un équivalent financier.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le(s) lot(s) par un lot de même valeur, sans que cela ne puisse donner lieu à une quelconque réclamation.

- **Modalités de récupération des lots**

Les gagnants du Jeu concours de type instant gagnant seront contactés par email, via l'email renseigné dans le formulaire de participation, par la Société Organisatrice, avant le 15 janvier 2022, qui leur précisera les modalités de remise des lots.

Le gagnant du Grand tirage au sort sera contacté par email, via l'email renseigné dans le formulaire de participation, par la Société Organisatrice, dans les deux (2) jours ouvrés suivant le tirage au sort, qui lui précisera les modalités de remise du lot.

Chaque gagnant devra confirmer son identité et préciser son adresse postale et son numéro de téléphone à la Société Organisatrice par retour d'email, dans un délai de trente (30) jours maximum à compter de la réception de l'email de la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'effectuer tout contrôle afin de déterminer si le participant a bien la qualité de gagnant.

La Société Organisatrice adressera les lots à chacun des gagnants dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de la réception de l'email du gagnant (confirmant son identité et précisant son adresse postale et son numéro de téléphone).

Si le gagnant n'a pas répondu à l'email de la Société Organisatrice dans le délai de trente (30) jours précité ou si le gagnant a donné une adresse email non valide ou erronée, ou si l'adresse

postale communiquée par le gagnant n'existe pas, le lot redeviendra automatiquement la propriété de la Société Organisatrice, et aucune réclamation ne sera acceptée.

ARTICLE 6 – GRATUITE DU JEU

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

En considération des services actuellement disponibles sur le marché, qui permettent une connexion Internet entièrement gratuite (ladite gratuité incluant celle des frais de télécommunication pour une durée suffisante à la participation au jeu), la Société Organisatrice constate qu'aucun débours n'est nécessaire pour participer au jeu.

En conséquence, la Société Organisatrice ne procèdera à aucun remboursement de frais en faveur des participants au jeu, à l'exception du remboursement du prix du timbre sollicité à l'occasion d'une demande d'envoi postal de la copie du règlement dans les conditions figurant à l'article 8 ci-dessous.

ARTICLE 7 – DONNEES PERSONNELLES

Finalités et Données collectées et traitées :

Il est rappelé que pour participer au présent jeu et pour sa bonne organisation, les participants doivent nécessairement fournir des informations personnelles les concernant, à savoir : nom, prénom, adresse email.

Conformément à l'article 5 du présent règlement et aux modalités de récupération des lots, la Société Organisatrice devra avoir accès à l'adresse postale et au numéro de téléphone des gagnants.

Lors de leur participation, les participants peuvent également accepter de recevoir des informations de la part du Groupe botanic® par email. Ce consentement ne conditionne pas leurs participations au jeu.

S'ils ont accepté de recevoir des informations de la part du Groupe botanic®, ils sont invités à (i) consulter le site Internet www.botanic.com pour savoir comment leurs données personnelles sont collectées et traitées par la société BOTANIC-SERRES DU SALEVE ou (ii) à contacter la société BOTANIC-SERRES DU SALEVE par email à l'adresse suivante : donneespersonnelles@botanic.com.

Fondement juridique du traitement :

La collecte et le traitement des données personnelles des participants reposent sur leurs consentements. Aussi, les participants ne pourront pas participer au jeu sans avoir donné leurs consentements à la collecte et au traitement de leurs données personnelles par la Société Organisatrice aux fins de leurs participations au jeu.

Destinataire(s) des données :

Les données sont destinées à la Société Organisatrice uniquement et à son sous-traitant, la société KIMPLE, ainsi qu'à ses sous-traitants ultérieurs éventuels en vue de la parfaite organisation du présent jeu.

La politique de confidentialité de la société KIMPLE est disponible sur le site Internet suivant : <https://www.kimpleapp.com/privacy>.

Droits des personnes :

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) du 27 avril 2016, tous les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données personnelles les concernant - droit de limitation et droit d'opposition au traitement de leurs données - droit de retrait du consentement et droit à la portabilité des données fournies.

En cas de litige relatif à l'utilisation de leurs données, les participants peuvent saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Modalités d'exercice de ces droits – contact :

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : BOTANIC-SERRES DU SALEVE, 300 rue Louis Rustin - ARCHAMPS, 74162 Saint Julien en Genevois Cedex, ou par email à l'adresse suivante : donneespersonnelles@botanic.com.

Durée de conservation des données :

Les données personnelles des participants collectées et traitées à l'occasion du présent jeu seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la fin du jeu.

Néanmoins, les données des participants sont susceptibles d'être archivées pour la durée nécessaire à satisfaire aux obligations légales, comptables et fiscales de la Société Organisatrice.

Sécurité et confidentialité :

La Société Organisatrice et son sous-traitant KIMPLE mettent en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles collectées et traitées à l'occasion du jeu contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

ARTICLE 8 – REGLEMENT DU JEU

Le présent règlement du jeu est consultable dans son intégralité sur le site Internet : <https://www.botanic.com/page/calendrier-avent-2021.html>.

Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante : BOTANIC-SERRES DU SALEVE, 300 rue Louis Rustin - ARCHAMPS 74162 Saint Julien en Genevois Cedex.

Une seule demande de copie de ce règlement et de remboursement des frais engagés pour obtenir cette copie sera prise en considération par participant (même nom et/ou même adresse). Le remboursement des frais postaux de demande de règlement sera effectué pendant la période du jeu au tarif lent en vigueur, sur simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice, accompagnée d'un RIB ou d'un RIP.

Il ne sera répondu à aucune demande écrite, téléphonique ou par Internet concernant l'interprétation du présent règlement.

ARTICLE 9 – LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée en dernier ressort par la Société Organisatrice.

Il est précisé que la Société Organisatrice et/ou son sous-traitant la société KIMPLE a/ont mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un internaute. Il est donc expressément convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ou de ses sous-traitants/prestataires techniques ont force probante quant aux éléments de connexion, à la détermination des gagnants et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu. Les participants ayant développé ou utilisé des logiciels pour jouer automatiquement seront disqualifiés et une plainte pourrait être déposée par la Société Organisatrice pour tentative de fraude.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS

La Société Organisatrice se réserve la possibilité d'apporter toute modification au règlement, à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

ARTICLE 11 – RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, et ce, sans que cette décision ne puisse être remise en cause par les participants et sans un quelconque dommage moral ou financier pour les participants.

Dans tous les cas, si le bon déroulement du jeu est perturbé par une fraude ou toute autre cause échappant à la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler le jeu.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du jeu ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de la perte de tout courrier électronique et, plus généralement, de la perte de toute donnée ;
- du dysfonctionnement du service de transport des lots, et plus généralement de la perte de tout lot lors de son acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogues informatiques, anomalies, défaillances techniques ;

- de tout dommage causé à l'ordinateur ou au Smartphone d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce, pour quelque raison que ce soit. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La participation du participant au jeu se fait sous son entière responsabilité.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité, pour tous les incidents ou préjudices de toute nature qui pourraient survenir en raison de la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation, ce que le gagnant reconnaît expressément.